



Extrait du registre

Du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 25/09/2026  
Reçu en préfecture le 25/09/2026  
Publié le 25/09/2026  
ID : 064-216401471-20260922-22092026DCM07-DE

## Séance du 22 Septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Convocation adressée le 16 septembre 2026  
Affichée le 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSE, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Bernadette SUHAS,

Absents ou excusés : Carole DAVID (procuration à Alain ITHURBIDE), Stéphanie SIERCHICOT (procuration à Patricia LARRONDE), Geneviève VEILLAT (procuration à Théo SALAMON)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mikaël DACHARY

### DCM 07/ Renouvellement de la convention de gestion en flux des réservations (période 2027-2029) – Office 64

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Elle signe une évolution dans les pratiques d'attribution des organismes de logement social en passant d'une identification des droits de réservation au logement à une part du flux annuel de logements disponibles exprimés en pourcentage par réservataire.

En donnant ainsi plus de souplesse au bailleur dans le rapprochement entre les logements disponibles et les demandes exprimées, elle a pour objectif :

- D'optimiser la gestion du parc de logements locatifs sociaux
- De mieux répondre aux aspirations en matière de mobilité résidentielle notamment au sein du parc social (mutations)
- De satisfaire aux objectifs de mixité sociale dans les quartiers et favoriser l'accès des ménages les plus défavorisés au parc social
- De renforcer le partenariat entre bailleurs et réservataires pour une meilleure gestion des attributions en vue d'un équilibre de peuplement du territoire.

En date du 16 décembre 2024, la commune avait délibéré pour la signature de ladite convention bilatérale Office 64 de l'Habitat et Commune de Briscous de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux 2024-2026 et qu'il convient de délibérer pour son renouvellement pour la période 2027-2029.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

**SLO**

ID : 064-216401471-20260922-22092026DCM07-DE

Le Maire,

Pascal JOCOU

